



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 juin 2002

**AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE PARIS AVENANT AU
MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 JUIN 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2002

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Excusés :

Conseillers :

M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2002

DELIBERATION D20020224

Voirie Circulation Sécurité Routière

**AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE PARIS AVENANT AU
MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE**

Mademoiselle Fabienne RAVENEAU, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 15 octobre 2001, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres pour la désignation d'un maître d'œuvre concernant l'aménagement de l'avenue de Paris, voie classée dans le domaine public départemental. Le marché a été attribué au cabinet Ouest-Infra (bureau d'études basé à Nantes).

L'étude de ce projet s'est déroulée du début avril à mi-juin. Une large concertation a été menée (3 réunions publiques, nombreuses rencontres individuelles ainsi qu'avec l'association des riverains, les entreprises et institutions, échanges de courriers, informations presse), au cours de laquelle différentes hypothèses ont été présentées, amendées, modifiées jusqu'à l'avant-projet final.

Cet avant-projet, qui répond aux objectifs principaux de sécurisation, d'embellissement, de fluidification du trafic et de prise en compte des modes doux de déplacement et des personnes à mobilité réduite, intègre très largement les nombreuses remarques évoquées lors de la concertation. Il a recueilli l'accord des participants à la dernière réunion publique de concertation qui s'est déroulée le 28 mai 2002.

L'avant-projet qu'il vous est proposé de valider comprend une voie de circulation à double sens en partie centrale bordée de part et d'autre d'un terre-plein planté de grands arbres et de végétation basse. Entre les terres-pleins plantés et les façades sont aménagées 2 contre-allées pour la desserte des riverains, la circulation des cyclistes et le stationnement longitudinal. Pour compenser les pertes de stationnement générées par le projet, des parkings seront créés à proximité de l'avenue. Les carrefours d'extrémité sont traités par des giratoires plantés, dont 2 seront équipés d'une fontaine, les deux autres en paysager vert. Il s'agit en fait d'un véritable traitement d'entrée de Ville avec un accent porté sur le paysage.

L'article 9 du Cahier des Clauses Particulières du marché de maîtrise d'œuvre prévoit qu'un avenant valide l'Avant-Projet et fixe le coût prévisionnel des travaux sur lequel le maître d'œuvre s'engage.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'Avant-Projet élaboré par Ouest-Infra,
- fixer le montant prévisionnel des travaux,
- fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise-d'œuvre correspondant.
- solliciter le Conseil Général pour une participation financière.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	26
Contre :	1
Abstention :	13
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Fabienne RAVENEAU

